Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 022-212201743-20260507-2026_30A-DE

MAIRIE DE Pleboulle
8 rue du Champ Saint Paul
22550 PLÉBOULLE
02.96.41.12.41
mairie@pleboulle.fr
Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 07 mai 2026

DÉLIBÉRATION n°2026 – 30 : DÉCLASSEMENT ET VENTE DU DOMAINE PUBLIC d'un chemin d'exploitation n°27 parcelle ZH 050

Madame Myriam CHERDEL ouvre la séance à 20 h 00

L'an deux mille vingt-six, le septième jour du mois de mai 2026 à vingt heure et zéro minute, le Conseil Municipal de PLÉBOULLE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Myriam CHERDEL, Maire.

Lieu : Salle d'Honneur (Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 15

Quorum : 08 conseillers

Étaient présents : 11 Conseillers municipaux : Mesdames et Messieurs : Myriam CHERDEL **le Maire**, Patrick RENAULT, Delphine France, Yannick BROSSAS **Adjoints**, Myriam RENAULT, Hervé RENAULT, Virginie FRANCOIS, Christophe RICHEUX, Johanna BLEUZEN, Jean-Pierre HUCHET, Annabelle NEVOT, **conseillers**

04 Conseillers municipaux étaient excusés et représentés :

Cyril HUCHET donne pouvoir à Jean-Pierre HUCHET
Patricia LEBARBIER donne pouvoir à Virginie FRANCOIS
Luc REBOURS donne pouvoir à Delphine France
Stéphanie DURAND donne pouvoir à Myriam RENAULT

0 Conseiller municipal était absent
Secrétaire de séance : Delphine France

Date de la convocation et **d'affichage** convocation et affichage le 30 avril 2026

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que la commune a reçu une demande écrite de Monsieur Yohann LECORGUILLÉ en vue d'acquérir le chemin d'exploitation communal cadastré ZH 50, situé sur le territoire de la commune.

Le conseil est informé que :

- Il n'y aura pas de bornage du terrain, celui-ci restant inscrit au cadastre sous la référence ZH 50 ;
- La contenance de ce chemin a été déterminée à 1 400 m² par exploitation du site Sig-Vmap.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 10 voix pour, 4 voix contre (Patricia LEBARBIER, Virginie FRANCOIS, Stéphanie DURAND, Myriam RENAULT) et 1 abstention (Christophe RICHEUX), des membres présents et représentés :

DÉCIDE :

- **DE FIXER le prix de vente** du chemin d'exploitation communal ZH 50 à la somme symbolique de **1,00 € le mètre carré**, soit un montant total de **1 400 €** (mille quatre cents euros) ;
- **D'ACCEPTER DE DESAFFECTER** le chemin d'exploitation communal cadastré ZH 50, d'une contenance de 1 400 m², de l'usage public et de procéder à sa vente à Monsieur Yohann LECORGUILLÉ ;

- **DE PRECISER** que les frais de notaire ou, le cas échéant, les frais relatifs à l'établissement d'un acte administratif de vente authentifié par le maire, seront à la charge de l'acquéreur

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son 1er adjoint, à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire ; (dossier, actes, courriers, etc)

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 022-212201743-20260507-2026_30A-DE

- **CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération
- **NOMME** le 1er adjoint, ou le second en cas d'indisponibilité, pour signer et représenter la commune.

Le secrétaire de séance Delphine FRANCE

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

RENDU EXECUTOIRE
Transmis à la Préfecture
Des Côtes-d'Armor à SAINT-BRIEUC le 07 mai 2026
Pour copie conforme. Le Maire Myriam CHERDEL